Audiovisuel: formation des professionnels de l'industrie européenne des programmes, MEDIA II

1995/0026(SYN) - 17/10/1995

La commission a adopté à l'unanimité le projet de recommandation pour la deuxième lecture sur la mise en oeuvre d'un programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (Media II -formation) (PE 214.705 et 213.976 - COM 95/0026). La commission, suivant l'avis de son rapporteur, Mme Anne ANDRE LEONARD (ELDR,B), a rétabli dans le dispositif du programme, le montant global minimal de 58 MECUS. Le Conseil avait, en effet, amputé après la première lecture ce montant de 13 MECUS. La Commission exécutive avait initialement prévu un budget de 71 MECUS. La commission a aussi rétabli à 75 % le plafond de l'intervention de la Communauté dans les coûts totaux d'un programme de formation financé en commun avec des partenaires publics et/ou privés. Parmi les principaux amendements approuvés figurent également : . une meilleure prise en compte du développement du multi-média dans les programmes de formation (Am. 2) ; . une évaluation de l'efficacité du programme sur base du nombre d'emplois créés (Am. 6). Le programme Media II - Formation, établi pour une période de 5 ans (1996/2000), vise, en complément des actions des Etats membres, à permettre aux professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels de s'adapter à la dimension européenne et internationale de ce marché par des programmes de formation (initiale et continue) tant en matière de gestion économique et commerciale et de réglementation juridique que de technologies nouvelles. Le programme, qui doit débuter le 1er janvier 1996, devrait être approuvé par le Conseil le 20 novembre 1995.